

INTENDANCE GENERALE**Acquisition, location et maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs**

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs années, la ville d'Ivry-sur-Seine confie à un prestataire extérieur l'acquisition, la location et la maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs.

Le marché actuel arrivant à échéance, il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité de cette prestation.

Il se décompose en trois lots juridiques distincts, traités en marchés séparés et répartis comme suit :

- **Lot n°1** : acquisition de matériels de reprographie multifonctions neufs et maintenance pour l'administration communale et les écoles.

1/ Les montants annuels minimum et maximum affectés à l'acquisition de photocopieurs sont les suivants :

| | |
|------------------------|------------------------------------|
| Montant minimum annuel | 20 903,00 € HT soit 25000 € TTC |
| Montant maximum annuel | 117 056,86 € HT soit 140 000 € TTC |

2/ Les volumes annuels copies minimum et maximum affectés à la maintenance des photocopieurs sont les suivants :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Volume minimum annuel | 1 500 000 copies |
| Volume maximum annuel | 4 000 000 copies |

- **Lot n°2** : location et maintenance de photocopieurs numériques connectés monochrome et couleur pour l'imprimerie de l'administration communale.

1/ Location

- 1 photocopieur numérique connecté monochrome, neuf ou standard neuf, avec une capacité moyenne de 200 000 copies mois et une vitesse permettant d'atteindre la production crête journalière

- 1 photocopieur numérique connecté couleur neuf avec une capacité moyenne de 20 000 copies mois

2/ Les volumes annuels copies minimum et maximum affectés à la maintenance sont les suivants :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Monochrome | |
| Volume minimum annuel | 1 500 000 copies |
| Volume maximum annuel | 3 000 000 copies |

| | |
|-----------------------|----------------|
| Couleur | |
| Volume minimum annuel | 250 000 copies |
| Volume maximum annuel | 600 000 copies |

- **Lot n°3** : acquisition et maintenance de télécopieurs pour l'administration communale.

1/ Les montants annuels minimum et maximum affectés à l'acquisition de télécopieurs sont les suivants :

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Montant minimum annuel | 836,12 € HT soit 1 000 € TTC |
| Montant maximum annuel | 10 033,44 € HT soit 12 000 € TTC |

2/ Le montant maximum affecté à la maintenance est de 4 180,60 € HT soit 5 000 € TTC.

Les lots 1 et 3 sont conclus pour un an à compter de leur notification au titulaire et seront ensuite reconductibles de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle ; leur durée totale, reconductions comprises, n'excédant pas quatre ans.

Pour le lot 2, le marché prendra effet à partir de sa notification au titulaire et sera conclu pour une durée de 4 ans fermes.

Compte tenu du montant global de ces prestations, sur quatre ans, il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence adressé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 10 mars 2010, a été publié par ces organismes respectivement les 12 et 13 mars 2010.
- ✓ A la date limite de remise des offres fixée au 22 avril 2010 à 17 heures, deux sociétés ont remis un pli.
- ✓ Le 26 avril 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les deux sociétés puis les a confiés au technicien référent pour analyse.
- ✓ Le 6 mai 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des deux sociétés.

✓ Le 3 juin 2010, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « acquisition de matériels de reprographie multifonctions neufs et maintenance pour l'administration communale et les écoles » à la société Espace Copia.

- lot n°2 : « location et maintenance de photocopieurs numériques connectés monochrome et couleur pour l'imprimerie de l'administration communale » à la société OCE.

- lot n°3 : « acquisition et maintenance de télécopieurs pour l'administration communale » à la société Espace Copia.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les marchés susvisés relatifs à l'acquisition, la location et la maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

INTENDANCE GENERALE

Acquisition, location et maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel d'acquisition, de location et de maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs arrive à son terme, et qu'il est nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations sur quatre ans, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, l'évaluation et le rythme du besoin à satisfaire ne pouvant être définis à l'avance,

considérant que l'appel d'offres est composé de trois lots juridiques, traités en marchés séparés,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 3 juin 2010, qui, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « acquisition de matériels de reprographie multifonctions neufs et maintenance pour l'administration communale et les écoles » à la société Espace Copia.
- lot n°2 : « location et maintenance de photocopieurs numériques connectés monochrome et couleur pour l'imprimerie de l'administration communale » à la société OCE.
- lot n°3 : « acquisition et maintenance de télécopieurs pour l'administration communale » à la société Espace Copia.

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition, la location et la maintenance de matériels de reprographie et de télécopieurs comme suit :

- **Lot n°1 :** « acquisition de matériels de reprographie multifonctions neufs et maintenance pour l'administration communale et les écoles » avec la société Espace Copia pour un montant annuel compris entre 25 000 € et 140 000 € TTC pour l'acquisition de matériels et pour un volume annuel de copies compris entre 1 500 000 et 4 000 000 pour la maintenance.
- **Lot n°2 :** « location et maintenance de photocopieurs numériques connectés monochrome et couleur pour l'imprimerie de l'administration communale » avec la société OCE pour un montant annuel de 37 456,04 € TTC pour la location et pour un volume annuel de copies noir et blanc compris entre 1 500 000 et 3 000 000 et de copies couleur entre 250 000 et 600 000 pour la maintenance.
- **Lot n°3 :** « acquisition et maintenance de télécopieurs pour l'administration communale » à la société Espace Copia pour un montant annuel compris entre 1 000 € et 12 000 € TTC pour l'acquisition de matériels et pour un montant maximum de 5 000 € TTC pour la maintenance.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010